



## Audience au Cabinet du MTES du 14 décembre 2017 sur la situation de l'IGN

### Compte-rendu de la délégation CGT IGN

Le Directeur Adjoint de Cabinet, Monsieur Lesueur, a confirmé que le mandat donné au directeur de l'IGN par le Ministre Hulot (voir ci-après le mail du DG de l'IGN et la lettre de mission du ministre) était l'application stricte des objectifs de Action Publique 2022 (AP2022) et que, par conséquent, ni le budget, ni l'investissement, ni l'évolution des effectifs de l'IGN ne seraient revus à la hausse.

L'IGN est censé entreprendre de profondes évolutions avec des moyens et des effectifs en baisse, pour permettre à la France de tenir ses engagements budgétaires européens.

Il dit avoir bien entendu le message donné [par le rassemblement du 12 décembre devant l'IGN](#) et assume le désaccord des personnels.

La CGT a confirmé son désaccord : Il est inconcevable d'engager une réforme structurelle profonde sur la seule base de la réduction de la dépense publique. Il y a des besoins réels, des enjeux considérables liés aux politiques publiques, aux collectivités, aux usagers, aux acteurs économiques qui ont besoin d'une information géographique de qualité. Tout cela se place dans le contexte de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, du développement numérique et de toute une série de besoins fondamentaux.

Le *One Planet Summit* a mis l'accent sur l'engagement des acteurs publics pour mobiliser le financement privé de la transition écologique.

M. Lesueur considère que l'information géographique produite par le secteur privé est de moindre qualité, même si produite de façon assez abondante, et qu'il y a besoin d'une IG de référence et donc d'étendre le rôle central de l'IGN, en particulier pour labelliser et qualifier les données, avec des coopérations qui pourraient se transformer en intégrations. Il faut une seule référence cadastrale et plus généralement une référence unique.

La conception gouvernementale de la donnée est qu'elle doit être gratuite notamment pour permettre le développement de services à valeur ajoutée par le secteur concurrentiel.

Par conséquent, la commercialisation des données, c'est fini, conformément à la loi.

La CGT a posé la question de l'équilibre économique de l'IGN : un budget de 150M€, 90M€ de SCSP (subvention pour charge de service public), 110M€ de masse salariale. Nous avons demandé comme préalable une subvention nécessaire à un budget 2018 en équilibre et l'arrêt de la baisse des effectifs

L'UNSA a insisté sur les difficultés concrètes du travail faute de moyens même élémentaires et s'est inquiété d'un mandat qui privilégie trois thèmes sans aucunement citer les autres

La réponse de M. Lesueur sur ce point :

- respect pour l'IGN de l'objectif général de baisse des dépenses publiques et de baisse des effectifs, dans un contexte de baisse importante des ressources propres, même si on continue à vendre des cartes papier.
- les évolutions technologiques permettent une autre organisation du travail et une autre organisation territoriale qui permettront de tenir l'objectif budgétaire à la baisse et même d'améliorer la qualité du service (donc c'est du lean management et le développement assuré des risques psycho-sociaux).
- il aurait été trop long de citer tous les thèmes des missions de l'IGN. On en a cité 3 mais ça ne veut pas dire que les autres sont moins importants. La sécurité est le plus important pour l'avenir.

Cela pose la question de la nature du « rôle central » de l'IGN, ce n'est pas la même chose qu'un rôle d'acteur de la production d'information géographique en charge d'une mission de service public...

Nous n'avons pas eu non plus de réponse claire sur la quantité de postes à supprimer découlant de l'effort budgétaire imposé par AP2022. La trajectoire des effectifs dépendrait de l'arbitrage suite à la mission parlementaire.

#### **Pour ce qui est de la mission parlementaire :**

Elle n'est pas encore prête, elle pourrait débuter en janvier, et elle sera essentiellement politique. Il s'agit de rechercher des arbitrages politiques au niveau des ministres, plutôt que des administrations centrales. Elle sera de fait contraint par un délai très court avec un premier rendu fin février et un rapport mi-avril.

La mission parlementaire « questionnera » aussi bien l'organisation territoriale que les fonctions commerciales mais ne mènera pas de réflexion stratégique comme cela avait le cas lors des missions Lengagne.

Les syndicats seront reçus (c'est un minimum !). Mais seront-nous plus écoutés par cette mission que par ce directeur adjoint de cabinet ?

La CGT a conclu sur le constat évident de propositions très dangereuses pour le service public, pour l'emploi et certainement pas à la hauteur des enjeux.

Dans le même temps, les questions posées en terme d'évolution du service public sont complexes et méritent des réflexions approfondies pour les personnels de l'IGN et les usagers. Tout cela nous met au pied du mur en tant qu'organisations syndicales.

[Le rassemblement réussi du 12 décembre](#) est un premier pas important. La poursuite et l'approfondissement de la mobilisation et des revendications s'imposent.

*La CGT était représenté par Benjamin Briant, Pierre Thomas, Mathieu Le Masson, Olivier Delbeke, Paul-Emanuel Gautreau.*

*L'UNSA était également présente, ainsi que la CFDT.*

## **INFOS DG DU 12 12 2017 aux personnels de l'IGN**

Mesdames, Messieurs,

Le ministre d'État vient de m'adresser un mandat. Je tiens à vous en communiquer la teneur immédiatement. Il trace de réelles perspectives d'avenir pour l'IGN dans l'esprit des grandes lignes que j'avais esquissées le 29 novembre dernier avec les chefs de service et les organisations syndicales.

La mise en œuvre de ce mandat va impliquer chacun d'entre nous et je vous tiendrai bien entendu informés du déroulement des travaux.

Daniel Bursaux

Paris le 11 décembre 2017

**Le ministre**

à

Monsieur Daniel BURSAUX

Directeur général de l'Institut national de  
l'information géographique et forestière

Objet : Institut national de l'information géographique et forestière – Action publique 2022

Monsieur le directeur général,

L'Institut national de l'information géographique et forestière est un acteur majeur de l'information géographique en France, reconnu pour la qualité de son action et pour sa maîtrise technique. Il a d'ailleurs fait montre récemment de son expertise et de son engagement au profit de la mobilisation pour les Antilles françaises frappées par l'ouragan Irma. Je veux à ce propos saluer l'action de votre établissement et adresser mes remerciements aux personnels pour leur action remarquable.

L'Institut dispose de solides capacités de recherche, de formation, d'ingénierie, d'innovation et de production. Son modèle économique doit néanmoins s'adapter au nouveau contexte imposé par la révolution numérique.

En effet, les données géographiques de référence, bien que toujours plus cruciales pour les activités humaines, ont un prix sur le marché toujours plus faible, tiré vers le bas par certains grands acteurs privés ou par l'existence de solutions alternatives non certifiées. En outre, la répartition de la valeur entre les acteurs est de plus en plus régie par des plateformes qui s'intermédièrent dans la relation entre les producteurs de données et le développement des usages et des services.

Conformément aux engagements du Président de la République, notre action collective au service des Français doit être marquée par la volonté de réformer en profondeur le pays pour faire face au défi de la transition écologique et solidaire, et accompagner sa modernisation économique et sociale, notamment dans le domaine du numérique. Il est également nécessaire d'améliorer l'efficacité de l'action publique, en participant à l'effort de maîtrise du déficit public par des économies structurelles de fonctionnement, tout en améliorant la qualité de service pour les usagers et en offrant un environnement de travail modernisé aux agents publics.

Dans ce cadre, l'IGN a un rôle majeur à jouer dans la transformation de l'action publique, sur trois plans prioritairement.

D'abord, l'IGN doit devenir une pièce maîtresse de l'État-plateforme dans le domaine de l'information géographique. À ce titre, il doit, dès 2018, libérer l'usage de son référentiel à grande échelle (RGE) et en faire un bien commun numérique doté d'une gouvernance à construire, avec une licence gratuite à définir avec la DINSIC. À ce titre également, le positionnement et les fonctionnalités du Géoportail doivent sensiblement évoluer afin de devenir la plateforme de référence de la donnée géographique, support d'une communauté active qui contribuera à son alimentation et à son animation.

Ensuite, l'IGN doit porter l'avance technologique de la puissance publique dans son domaine, au regard des prochains déploiements massifs d'innovations telles que les véhicules autonomes ou les drones. Ainsi, l'IGN doit se préparer à aider tant l'État que les collectivités à garder une capacité de régulation et d'arbitrage vis-à-vis des propositions que commencent à faire de grands acteurs privés en matière de cartographie 3D, de cartographie à très haute résolution, ou de cartographie en temps réel.

Enfin, l'IGN a vocation à devenir l'opérateur interministériel unique de production/certification des données géographiques souveraines, c'est-à-dire des données qui soutiennent l'action de l'État, notamment dans les domaines régaliens de la fiscalité, de la défense ou de la sûreté. Pour vous appuyer dans l'élaboration de ce positionnement, j'ai décidé de missionner un parlementaire pour explorer les différents champs des ministères et des collectivités concernés en vue de proposer des rapprochements ou des répartitions des rôles susceptibles de consolider l'expertise et mutualiser les moyens de l'État.

Cette transformation respectera le cadre de la programmation des finances publiques pour 2018-2022. Les efforts demandés seront donc importants. Ils ne peuvent être absorbés par de simples mesures de gestion et nécessitent un projet global d'établissement.

L'élaboration de ce projet en lien avec les travaux de la mission parlementaire sera l'occasion d'interroger de nombreux aspects du fonctionnement actuel de votre établissement, afin de privilégier ceux qui contribuent aux trois axes prioritaires évoqués. En particulier, l'organisation territoriale de l'établissement pourra être questionnée, de même que ses fonctions commerciales, du fait du choix clair du gouvernement en faveur de l'open data.

Je suis conscient que l'IGN a déjà opéré, ces dernières années, de profondes évolutions, avec des conséquences directes sur les personnels. Aussi, l'élaboration de ce projet devra être menée de façon concertée avec les personnels en s'attachant à la qualité du dialogue social et aux conditions d'accompagnement des mesures retenues, car cette démarche doit être l'occasion de forger une cohésion commune autour d'une nouvelle organisation, porteuse de sens pour les agents et d'avenir pour l'établissement.

En vue de l'élaboration de ce projet d'établissement, vous voudrez bien me communiquer, d'ici fin février 2018, les orientations principales que vous envisagez et la méthodologie de leur mise en œuvre. Vous y préciserez notamment le calendrier, le pilotage interne, les modalités de dialogue social autour du projet, les conditions de réussite en termes d'accompagnement ministériel et interministériel, et la façon dont vous associerez vos différents partenaires à l'élaboration du projet. J'ai par ailleurs demandé à mes services de se tenir à votre disposition pour participer à cette réflexion autant que de besoin.

Confiant dans votre capacité à piloter ce projet et dans les capacités d'évolution de l'IGN et de ses agents, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Hulot